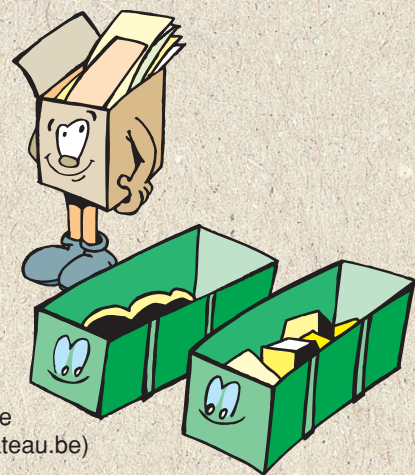




Collectes de déchets CALENDRIER 2011

BRAINE-LE-CHÂTEAU et WAUTHIER-BRAINE



DÉCHETS NON RAMASSÉS, RÉCLAMATIONS :
contactez **uniquement** l'I.B.W.
(067/89.45.87 ou 0800/490.57 ou valmat@ibw.be)

RENSEIGNEMENTS :
contactez l'Administration communale
(02/366.90.93 ou info@braine-le-chateau.be)

**VEUILLEZ SORTIR VOS SACS (POUBELLE ET PMC) ET PAPIERS/CARTONS,
À PARTIR DE 18 HEURES, LA VEILLE DU RAMASSAGE.**

MOIS	DÉCHETS MÉNAGERS	ENCOMBRANTS	PMC	PAPIER/CARTON
JANVIER	06 - 13 - 20 - 27		07 - 21	14
FEVRIER	03 - 10 - 17 - 24		04 - 18	11
MARS	03 - 10 - 17 - 24 - 31	BLC et WB Lundi 14	04 - 18	11
AVRIL	07 - 14 - 21 - 28		01 - 15 - 29	08
MAI	05 - 12 - 19 - 26		13 - 27	06
JUIN	<u>03</u> - 09 - 16 - 23 - 30		10 - 24	03
JUILLET	07 - 14 - <u>22</u> - 28		08 - 22	01 - 29
AOÛT	04 - 11 - 18 - 25		05 - 19	26
SEPTEMBRE	01 - 08 - 15 - 22 - 29	BLC et WB Lundi 05	02 - 16 - 30	23
OCTOBRE	06 - 13 - 20 - 27		14 - 28	21
NOVEMBRE	03 - 10 - 17 - 24		<u>12</u> - 25	18
DECEMBRE	01 - 08 - 15 - 22 - 29		09 - 23	16

Textiles : A.s.b.l. Terre ou A.s.b.l. Les Petits Riens (via conteneurs uniquement).

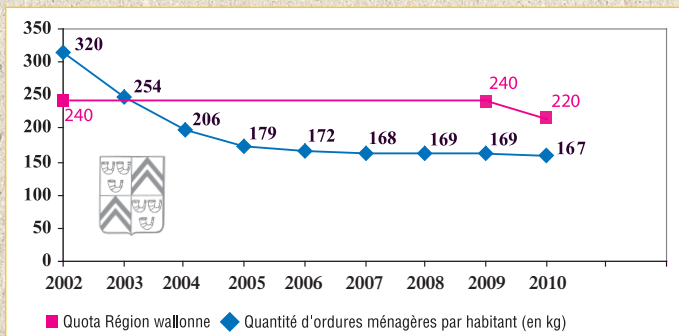
— = jours de collecte spéciaux ordures ménagères (OM) ou PMC :

- jeudi 02 juin reporté au vendredi 03 juin (OM)
- jeudi 21 juillet reporté au vendredi 22 juillet (OM)
- vendredi 11 novembre reporté au samedi 12 novembre (PMC)

Déchets 2011

ORDURES MÉNAGÈRES ET ENCOMBRANTS

La quantité d'ordures ménagères par habitant devrait rester stable, voire légèrement diminuer, en 2010.



La Commune échappe toujours à une taxation régionale de quelque 25.000,00 €. En effet, avec ± 167 kilos de déchets générés par chaque citoyen, nous sommes toujours bien en dessous du quota fixé par la Région wallonne : 220 kilos par habitant. Nous comptons sur vous afin de poursuivre dans cette voie (d'autant plus que le quota d'ordures ménagères fixé par la Région wallonne passera à 200 kilos en 2011).

Les dispositions régionales relatives au "Coût-Vérité" ont modifié la gestion des déchets ménagers et assimilés : obligation de respecter - sous peine de sanctions - un taux de couverture du coût des services offerts à la population + mise en oeuvre d'un «service minimum» [= service de base] et de «services complémentaires» [= besoins spécifiques ou complémentaires]. Ici aussi, avec un "Coût-Vérité" proche de 100 %, nous respectons les limites fixées par la Région wallonne.

Les mesures prises précédemment nous ont permis d'assurer l'équilibre financier de la gestion de nos déchets en 2010 (pour mémoire : 1,00 € le sac-poubelle de 60 litres et 0,55 € le sac-poubelle de 30 litres, avec une taxe annuelle de 20,00 € pour les personnes isolées, 30,00 € pour les couples et 50,00 € pour les familles).

Ces taux restent **inchangés** pour l'année 2011. Toutefois, de nouvelles hausses des coûts et la progressivité du "Coût-Vérité" pourraient nous contraindre à adapter la taxe sur la gestion des déchets.

Plus que jamais, nous devons poursuivre sur la voie du "consommer intelligemment", du tri, du recyclage et d'une utilisation encore accrue du parc à conteneurs. Nous contribuerons ainsi à conserver une "facture déchets" la plus basse possible et à pouvoir financer d'autres projets autrement plus constructifs pour la collectivité.

RAPPELS IMPORTANTS

Pour notre environnement et le bien-être de chacun, nous rappelons qu'il est **strictement interdit** de déposer des déchets à la rue en dehors des périodes autorisées, à savoir :

- **pour les ordures ménagères** : le mercredi soir à partir de 18 heures (la collecte ayant lieu le jeudi, dès 06 heures du matin).
- **pour les encombrants** : la veille du jour fixé à partir de 18 heures (la collecte ayant lieu le lendemain, dès 06 heures du matin).
- **pour les collectes Fost + (PMC et Papiers/Cartons)** : le jeudi soir à partir de 18 heures (la collecte ayant lieu le vendredi, dès 06 heures du matin).

On déplore toujours de nombreux **dépôts sauvages**. Les auteurs de ces délits sont punissables d'amendes et poursuivis; de plus, les frais d'enlèvement des déchets sont à leur seule charge !

Le "guide pratique des parcs à conteneurs" édité par l'IBW est disponible auprès des préposés du parc à conteneurs ou sur le site internet www.ibw.be

QUELQUES ADRESSES DE SITES INTERNET POUR VOUS INFORMER

Administration communale : www.braine-le-chateau.be
IBW : www.ibw.be • FOST Plus : www.fostplus.be

A QUI VOUS ADRESSER ?

DÉCHETS NON RAMASSÉS, RÉCLAMATIONS : Ordures ménagères, encombrants, PMC, papiers/cartons, bulles à verre et parc à conteneurs : contactez **UNIQUEMENT** l'IBW, rue de la Religion 10, 1400 Nivelles (par téléphone : 067/89.45.87 ou 0800/490.57 ou valmat@ibw.be).

RENSEIGNEMENTS : Administration communale (Eric PIETRON), rue de la Libération 9 (par téléphone au 02/366.90.93, extension 135, par télécopie au 02/366.33.33 ou info@braine-le-chateau.be). Le Collège communal et le Centre public d'Action sociale se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

POLLUTIONS, DEPOTS SAUVAGES, ETC...

Police (Zone Ouest Brabant wallon, antenne locale) : Grand'Place de Wauthier-Braine 1 (téléphone : 02/366.92.67, télécopie : 02/366.32.21).

Service des Travaux (Jean-Luc TASSIGNON) : Parc industriel 23 (téléphone : 02/366.03.26).

Veolia ES Treatment : mauvaises odeurs émanant du centre d'enfouissement technique (téléphone : 0800/99.936).

VENTE DES SACS POUBELLE ET DES SACS FOST PLUS

Nom	Adresse	Sacs 60 litres	Sacs 30 litres	Sacs Fost+ (PMC)
BOUCHERIE DOBBELAERE	Grand'Place 14 (BLC) 02/366.90.31	OUI	OUI	OUI
COLRUYT	rue de Tubize 6 (BLC) 02/366.95.62	OUI	NON	OUI
ETABLISSEMENTS BRANDERS	rue de Mont-Saint-Pont 167 (BLC) 02/366.14.32	OUI	NON	OUI
LIBRAIRIE LE MANUSCRIT	rue de Tubize 50 (BLC) 02/366.46.63	OUI	OUI	OUI
LIBRAIRIE LE LIVRE D'OR	Rue Courte de la Station 6 (BLC) 02/366.91.72	OUI	NON	OUI
VIDEOKAY	rue de la Libération 60 (BLC) 02/366.28.38	OUI	NON	OUI
CHEZ VERO ET DAN	avenue Jean Devreux 4 (WB) 02/366.14.58	OUI	OUI	OUI
LIBRAIRIE DU ZONING	chaussée de Tubize 144 (WB) 02/366.10.09	OUI	NON	OUI